

L & associés avocats

51, avenue Raymond Poincaré - 75116 Paris
Tél. : 33 (0)1.45.53.02.53 - Fax : 33 (0)1.44.05.09.23
E-mail : contact@l-avocats.com - Toque J 60
www.l-avocats.com

Karine LE STRAT
Virginie LEMEULLE
Florence REBUT DELANOE

Avocats associés

Anaïs STOQUART
Morgane GOURIOU
Constance CAVART
Clémence LERAT

Collaborateurs

**Monsieur le Commissaire Enquêteur
En la Mairie de MONTREAL
89420 MONTREAL**

Par lettre recommandée avec AR

Et par emails :

pref-carriere-montreal@yonne.gouv.fr
mairie-de-montreal@wanadoo.fr

Paris, le 3 février 2021

Objet : Observations relatives au projet portant sur l'exploitation d'une carrière de roche calcaire et le développement d'une installation de stockage de déchets inertes située sur le territoire de la commune de Montréal présentée par la SAS EQUIOM GRANULATS.

Enquête publique ouverte par arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0513 du 7 décembre 2020.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le projet visé en objet et **improprement qualifié** par la SAS EQUIOM GRANULATS de « **poursuite** » d'exploitation d'une carrière située sur la commune de Montréal, alors même que ladite carrière n'est plus exploitée depuis plus de 10 ans, me conduit à formuler les observations qui suivent en ma qualité de propriétaire d'une maison sise route de Montbard à Montréal.

Outre les pollutions sonores, visuelles et environnementales incontestables - et partiellement reconnues par la SAS EQUIOM GRANULAT aux termes de l'étude d'impact qu'elle a présentée - que ce projet générerait inmanquablement s'il venait à être autorisé, il **porterait** en outre **atteinte de façon irrémédiable au patrimoine de la commune de Montréal.**

L'étude d'impact susmentionnée affirme notamment, pages 88 et 89 :

- que la carrière est accessible depuis la **RD957** qui constitue l'un des deux principaux axes routiers de la commune de Montréal,

- que le secteur est proche du réseau autoroutier avec le raccordement à l'autoroute A6 à une dizaine de kilomètres de la carrière,
 - que le raccordement sur la RD957 offrirait une largeur suffisante pour le croisement de deux camions et un dégagement rapide sur la voie publique,
- et encore :
- que la D957 desservant le site serait dimensionnée pour un trafic de poids lourds,
- tout en reconnaissant tout de même :
- que cependant ce principal axe de communication traverse les villages de Montréal au sud et de Santigny au nord « **sans contournement possible pour les poids lourds** ».

Cette **étude incomplète et mensongère** omet (sciemment) de préciser :

- **Que pour accéder de la carrière à l'autoroute A6 par la RD957, les poids lourds** (à raison d'une quarantaine par jour !) **devront traverser la commune de Montréal** à laquelle ils accèderont (sans contournement possible donc) **par un pont de pierre sur lequel deux véhicules ne peuvent se croiser** et qui ne pourra supporter leurs passages quotidiens, et en nombre.
- **Que ce pont de pierre à quatre arches, enjambant le Serein, et datant du 18^{ème} siècle, est inscrit sur la liste des Monuments Historiques par arrêté du 21 mars 1983¹.**

La planche photographique figurant en page 90 ne comporte évidemment aucune vue du pont en question.

J'en annexe donc à la présente, accompagnées de photographies des autres monuments remarquables cités ci-après.

- Que le chemin pour traverser Montréal se poursuit en virages, avec de nombreuses habitations au bord de la RD957, pour passer **au pied de la muraille d'enceinte du village, classée par un arrêté du 17 décembre 1923².**

Par ailleurs, l'étude d'impact susvisée indique encore de façon inexacte, en page 98, que le site se situerait « en dehors de tout périmètre de protection de monuments historiques », alors pourtant que précède une liste des **monuments inscrits et classés** parmi lesquels, **à Montréal**, outre le pont et l'enceinte mentionnés supra, **également la collégiale** (« église ») **du 12^{ème} siècle, classée en 1846³** depuis laquelle on aurait une **vue**

¹ Voir : <https://monumentum.fr/pont-sur-serein-pa00113750.html>

²Voir : http://www.culture.fr/collections/resultats?keywords=enceinte%20ville&display_mode=list&filter_concept%5B%5D=mur+d%27enceinte
Et <https://monumentum.fr/enceinte-ville-pa00113749.html>

³ Voir : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00113748>

directe sur la carrière ce que confirme la vue de profil 9 figurant entre les pages 95 et 96 de ladite étude.

Enfin, la présence d'habitations tout le long de la RD957 dans le village de Montréal, mais également **du Château de Monthelon⁴ (qui accueille plus de 150 artistes en résidence chaque année, et ce depuis 30 ans), à moins de 300 mètres** de la carrière rend le projet totalement inacceptable.

En conclusion, contrairement à ce qui est affirmé aux termes de l'étude d'impact :

- **la D957 desservant le site n'est aucunement dimensionnée pour un trafic de poids lourds,**
- **l'exploitation de la carrière aurait une incidence désastreuse sur le patrimoine classé et inscrit de la commune de Montréal,**
- **et générerait des nuisances considérables pour sa population.**

Surabondamment il sera observé que **la SAS EQUIOM ne justifie d'aucun intérêt public** à l'exploitation envisagée.

Je vous précise que les observations qui précèdent sont approuvées et reprises par les personnes suivantes avec lesquelles nous nous organisons pour créer une **association de riverains** :

- Madame Niole Dalléry Joly
- Madame Laurence Manesse Cesarini
- Monsieur Vincent Manesse
- Monsieur Alain Lemeulle
- Madame Dominique Leclercq Lemeulle
- Madame Frédérique Sassot Fleury
- Madame Antoinette Bovet Sassot
- Monsieur Philippe Manesse
- Madame Yvette Dupire
- Monsieur Bernard Saison
- Monsieur Gaspard Manesse
- Madame Lou Manesse
- Madame Marianne Manesse Pasquier
- Monsieur Régis Pasquier
- Madame Elsa Pasquier
- Madame Hélène Manesse Barrier
- Madame Aline Bovet de Ricou
- Monsieur Alain de Ricou
- Madame Christiane Roulet
- Madame Wanda Laurent Dupontel
- Monsieur Jacques Pierre
- Madame Isabelle Pierre
- Madame Nathalie Pierre

Et <https://monumentum.fr/eglise-pa00113748.html>

⁴ Voir : <http://www.monthelon.org/>

- Madame Arlette Raymond Maricevic
- Monsieur Michel Maricevic
- Madame Jeanne Laurent
- Monsieur Thierry Vanbutsel
- Madame Nathalie Guerreau
- Monsieur Christophe Lavault
- Monsieur Jean-Christophe Laurent
- Madame Françoise Bovet Pi
- Monsieur Richard Pi
- Monsieur Pierre Lafille
- Madame Sylvie Jauffret

Monsieur le Préfet de l'Yonne, la DDT d'Auxerre ainsi que la DRAC de la Région de BOURGOGNE FRANCHE COMTE me lisent en copie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de ma considération distinguée,

Virginie LEMEULLE
Avocat Associé

Copie par LRAR :

Monsieur le Préfet

Préfecture de l'Yonne

Bureau de l'Environnement

1 place de la Préfecture

89000 AUXERRE

Et par email : pref-carriere-montreal@yonne.gouv.fr

DRAC de la Région Bourgogne Franche Comté

Hôtel Chartraire de Montigny

39-41, rue Vannerie

BP10578

21005 Dijon Cedex

Et également

Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté

Service Patrimoine et Inventaire

17 boulevard de la Trémouille

BP23502

21035 Dijon Cedex

Direction Départementale des Territoires

3 rue Monge – BP 79 – 89011 AUXERRE Cedex

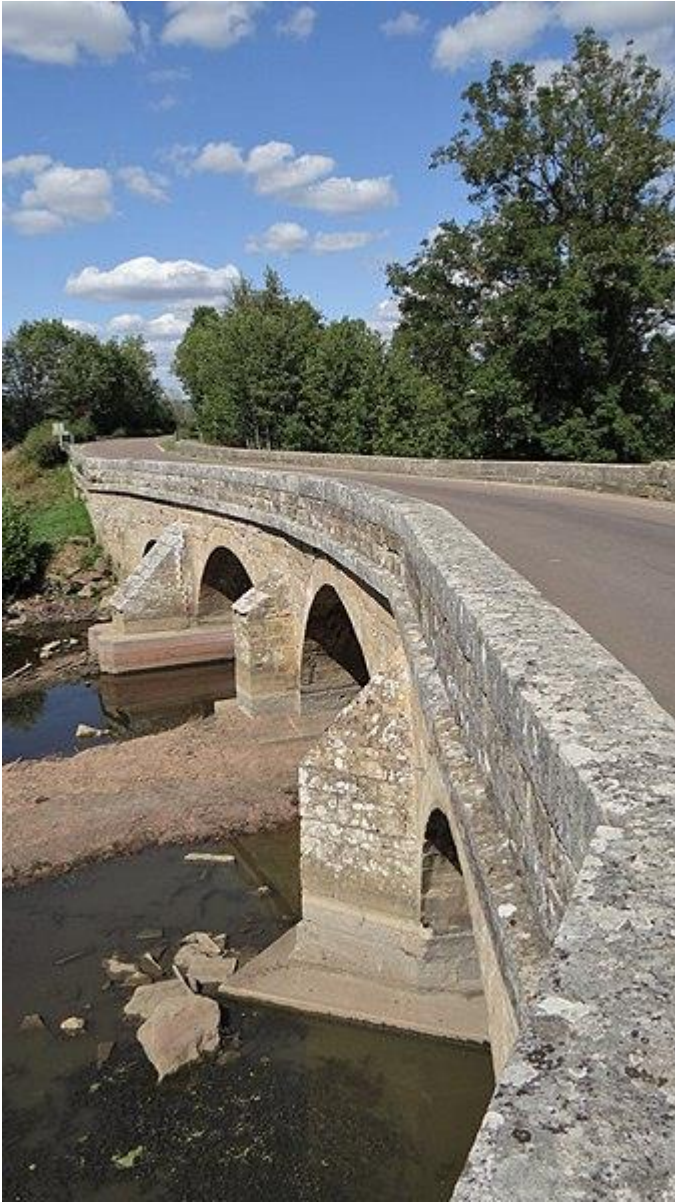
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Yonne

3 Rue Monge - BP52 - 89010 AUXERRE Cedex

Et par email : udap.yonne@culture.gouv.fr

Le pont de pierre à 4 arches inscrit à l'inventaire des MH en 1983 :





Le pied de la muraille d'enceinte classée MH en 1923 :



La collégiale du 12^{ème} siècle classée MH en 1846 :



Le Château de Monthelon :

